

Avril 2024



Bulletin municipal

Mot de la Mairesse

J'étais vraiment heureuse de me retrouver devant une salle pleine à la séance du 19 mars, entourée d'un conseil municipal renouvelé que déjà je sens « tissé serré ».

Il est important, voire essentiel, que les membres du conseil soient soutenus par leurs concitoyens qui leur ont confié le mandat de gérer les affaires de la municipalité en leur nom. Merci de votre présence.

Nous consacrons et consacrerons encore beaucoup d'énergie et de temps pour le bien de la communauté et nos efforts iront en ce sens de concert avec les membres du personnel qui sont animés du même esprit de bien faire au profit de tous.

Certes, les séances publiques donnent l'opportunité d'interpeller le conseil sur un sujet, de demander d'explicitier une décision ou encore de dénoncer une situation jugée défavorable par un citoyen. Le conseil se réunit statutairement une fois par mois pour vous parler, vous faire part de ses décisions et tout autant, vous entendre. C'est par ces échanges que nous pourrons nous assurer que la vie stéphanoise est bien celle que nous souhaitons vivre.

Nous devons aussi commander, selon les dossiers, des séances d'information ou de consultation auxquelles vous serez conviés. Votre présence y sera très importante. Je pense particulièrement à la consultation sur les modifications aux règlements d'urbanisme le 4 avril prochain et à d'autres à prévoir notamment sur les sujets relevant du Plan d'action stratégique 2020-2029 que je vous invite à consulter de nouveau sur le site internet : https://www.sedb.qc.ca/files/ssparagraph/f224334794/plan_action_strat.pdf

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée, j'en suis émue et je réitère mon engagement à travailler pour nous tous, membre de cette équipe que forment le conseil et le personnel soutenue par vous tous.



Michèle Turcotte, mairesse

Horaire:

Lundi, mardi et jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

Vendredi de 9 h à 12 h

Fermé le mercredi

9, rang de la Montagne
Saint-Étienne-de-Bolton (Qc) J0E 2E0
450-297-3353
info@sedb.qc.ca

THÉÂTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

Un rendez-vous à ne pas manquer !!!

Vos joyeux troubadours sont de retour!
C'est avec grand plaisir que nous vous invitons à la présentation de notre nouvelle comédie intitulée "LA MAGOUILLE" dont les personnages, tous plus colorés les uns que les autres, sauront vous amuser pour une soirée juste pour rire.

Où: Mairie de Saint-Étienne-de-Bolton
9 rang de la Montagne

Quand: les 18, 19, 20 avril 2024 à 20 h
(jeudi, vendredi, samedi)

Coût: un don suggéré de 10\$ par personne
serait apprécié.

Réservation obligatoire par courriel à :
theatrecomsedb@gmail.com précisant

- la date de votre choix
- votre nom
- le nombre de places à réserver

Nous confirmerons votre réservation, car le nombre de places dans la salle est limité.

Au grand plaisir de vous divertir,

*La troupe de théâtre communautaire de
Saint-Étienne-de-Bolton*

SOUPER BÉNÉFICE

(Proposé par Brigitte Boucher)

Au profit de la Fondation Charles-Bruneau pour la recherche sur les cancers pédiatriques

**LE SAMEDI 20 AVRIL À 17H
À LA COOP DU GRAND-BOIS**
Prix du billet : 40\$

Un repas d'inspiration sicilienne vous est proposé afin de recueillir des fonds et ainsi me permettre de participer au Circuit Bleu, soit de faire 13 km en kayak sur le fleuve.

Au menu :

Entrée : Arancini à l'agneau
(don de la Bergerie Les 3 côteaux)

Plat principal : Tagliatelle au veau
Saltimbocca (don de la Ferme Bruno Guillet)

Dessert : Cannoli aux pistaches
(possibilité d'accommoder les allergies aux noix)
(des vins en accord avec le menu seront disponibles à la Coop)

Pour réservation communiquer avec
Brigitte Boucher, 514-882-1669.

Allez voir ma page sur le site du **Circuit
bleu Charles-Bruneau** :

[https://www.circuitbleucb.ca/
participant/11254-Brigitte-Boucher](https://www.circuitbleucb.ca/participant/11254-Brigitte-Boucher)

Un élève stéphanois s'envole pour Houston

Lors du Festival de robotique régional, tenu à Montréal au début mars, l'équipe d'Antoine Brulotte, un élève stéphanois de secondaire 2, a remporté la grande finale! Lors de cette épreuve, les robots devaient parcourir un territoire pour recueillir des anneaux et les lancer ensuite dans différentes boîtes. Ils partiront donc représenter le Québec en finale mondiale à Houston, au Texas! Nous leur souhaitons la meilleure des chances et de s'amuser dans cette compétition finale!



Crédit photo : École La Ruche. Antoine est le premier élève à gauche

Faits saillants de la séance extraordinaire du 22 février 2024

ADMINISTRATION

- Adoption de la Politique de recouvrement des taxes municipales
- Paiement des frais de formation à la FQM pour les nouveaux conseillers élus

RESSOURCES HUMAINES

- Fin du contrat de travail de monsieur Gilles Mallette
- Adoption de la Politique cadre de télétravail

VOIRIE

- Adoption de la Politique de municipalisation d'un chemin privé
- Adoption de la Politique de déneigement des chemins privés
- Demande de subvention dans le cadre du *Programme général d'assistance financière lors de sinistres* pour les dommages causés aux routes lors de pluies importantes en juillet 2023

URBANISME

- Avis de motion pour l'adoption du Règlement 2024-04 modifiant les articles 29 et 38 du Règlement de lotissement 2014-06

ENVIRONNEMENT

- Avis de motion du Règlement 2024-05 modifiant le Règlement 2023-06 sur le lavage d'embarcations

LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- Avis de motion pour l'adoption du Règlement 2024-06 constituant le Comité de loisirs et de culture

Faits saillants de la séance ordinaire du 19 mars 2024

ADMINISTRATION

- Confirmation de la participation de la municipalité au Transport adapté pour nous Inc. et renouvellement de son entente avec celle-ci pour l'année 2024
- Déplacement de la séance ordinaire du conseil municipal au mardi 9 avril 2024

RESSOURCES HUMAINE

- Embauche de Jérôme Maltais pour le poste de stagiaire en environnement
- Embauche de Philippe Barrette pour le poste d'inspecteur en environnement et chargé de projet durant la période de congé parental de Samuel Grégoire

VOIRIE

- Adoption de l'entente avec la municipalité de Bolton-Ouest au sujet de l'entretien du chemin Summit

URBANISME

- Nomination du conseiller Jocelyn Brasseur comme membre du Comité consultatif en urbanisme.
- Adoption des projets de règlement 2024-04, 2024-07, 2024-08, 2024-09 et 2024-10

ENVIRONNEMENT

- Nomination du conseiller Vincent Jarry comme membre du Comité consultatif en environnement

LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- Dépôt du projet du Règlement 2024-06 constituant le Comité de loisirs et culture



Réservez la date du 23 juin 2024 pour la Fête Nationale!!! Les activités de la journée vous seront communiquées plus tard.



Avis public

AVIS PUBLIC de consultation publique aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de Règlement n° 2024-04 modifiant le Règlement de lotissement n° 2014-06, le premier projet de Règlement n° 2024-07 modifiant le règlement de zonage n° 2014-05, le projet de Règlement n° 2024-08 modifiant le règlement de construction n° 2014-08, le projet de Règlement n° 2024-09 modifiant le règlement de plan d'urbanisme n° 2014-04 ainsi que le projet de Règlement n° 2024-10 modifiant le règlement de permis et certificats n° 2014-10

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, que :

Conformément aux articles 109.1 et suivants ainsi que 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (ci-après LAU), lors d'une séance tenue le 19 mars 2024, le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a adopté par résolution :

- ✓ le projet de Règlement n° 2024-04 modifiant le Règlement de lotissement n° 2014-06;
- ✓ le premier projet de Règlement n° 2024-07 modifiant le règlement de zonage n° 2014-05;
- ✓ le projet de Règlement n° 2024-08 modifiant le règlement de construction n° 2014-08;
- ✓ le projet de Règlement n° 2024-09 modifiant le règlement de plan d'urbanisme n° 2014-04;
- ✓ le projet de Règlement n° 2024-10 modifiant le règlement de permis et certificats n° 2014-10.

Le projet de Règlement n° 2024-04 modifiant le Règlement de lotissement n° 2014-06 a pour objet :

- ✓ d'apporter des précisions concernant la distance minimale à respecter entre une allée de circulation faisant partie d'un projet résidentiel intégré et un cours d'eau ou lac;

Le premier projet de Règlement n° 2024-07 modifiant le règlement de zonage n° 2014-05; a pour objet :

- ✓ apporter des modifications à la définition des termes « étage », « hauteur d'un bâtiment », « quai privé », « quai à emplacements multiples », « superficie d'un bâtiment », « terrain transversal » ainsi que « végétation naturelle » pour notamment mieux encadrer les terrains riverains à un lac;
- ✓ encadrer davantage les terrains riverains à un lac quant aux normes concernant le maintien de la végétation naturelle, la hauteur des bâtiments, la marge additionnelle d'une rive applicable, la superficie du bâtiment et les quais;
- ✓ exiger l'application d'une bande riveraine pour les milieux humides;
- ✓ apporter des clarifications à la note 12 du tableau des cours concernant l'espace résiduel devant une maison;
- ✓ régir les cabanes à sucre dans les zones Vil-2 à Vil-4.

Le projet de Règlement n° 2024-08 modifiant le règlement de construction n° 2014-08 a pour objet :

- ✓ préciser la portée de l'article « domaine d'application » en lien avec le « Code de construction du Québec » pour faciliter la compréhension;

Le projet de Règlement no 2024-09 modifiant le règlement de plan d'urbanisme no 2014-04 se résume ainsi :

« Cette modification du plan d'urbanisme vient intégrer la notion d'îlot de chaleur, afin de respecter l'obligation gouvernementale provenant de la Loi 67 (Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions) et prévue aux articles 8 et 121 de cette Loi (doit être fait au plus tard le 25 mars 2024). Selon l'INSPQ, (Institut national de la santé publique du Québec), on entend par l'expression « îlot de chaleur » la différence de température observée entre les milieux urbains et les zones rurales environnantes. La perte du couvert forestier et la densification progressive de la trame urbaine sont responsables en grande partie de ce phénomène d'îlot de chaleur. La perte de végétation implique une perte de fraîcheur en milieu urbain. L'intensification de l'urbanisation provoque la modification des types de recouvrement des sols.

Avis public ... suite

Les sols naturels sont remplacés par des matériaux imperméables qui, en plus de retenir davantage la chaleur, n'assurent plus la filtration et l'absorption de l'eau, modifiant ainsi le parcours naturel des eaux pluviales. Cela occasionne plusieurs autres problèmes à savoir le transport de polluant par le ruissellement, accéléré, débordement d'égout causés par des pluies intenses, érosion des berges due à la grande vitesse du ruissellement, etc.). Une carte montrant les îlots de chaleur 2020-2022 à l'intérieur du périmètre urbain, est également jointe au projet d'amendement. »;

Le projet de Règlement no 2024-10 modifiant le règlement de permis et certificats no 2014-10 a pour objet :

- ✓ de bonifier les informations pertinentes à obtenir dans le cadre d'une caractérisation environnementale exigible lors d'un permis de lotissement.

Les différents projets d'amendement s'appliquent à l'ensemble du territoire de la municipalité, à l'exception des articles 10 a), 10 b) et 10 c) du 1^{er} projet de Règlement n° 2024-07 modifiant le règlement de zonage. L'article 10 b) vient apporter une correction de forme à une disposition sur les serres (pas de changement dans les normes) et concernent les zones Vil-2, Vil-3 et Vil-4. Les articles 10 a) et 10 c) viennent permettre, dans les zones Vil-2, Vil-3 et Vil-4 une cabane à sucre d'au plus 40 m² si la superficie du terrain est égale ou supérieure à 1 ha. Le bâtiment doit être situé à au moins 10 m de tout bâtiment d'habitation. La zone Vil-2 fait pratiquement l'ensemble du pourtour du Lac Libby et comprend notamment une partie des 1^{er} Rang, 2^e Rang, 3^e Rang et 4^e Rang ainsi que les rues Brossard, Bédard, Karine, Jocelyne, Véronique, Bombardier et Desmarais. Les zones Vil-3 et Vil-4 sont contiguës et sont situées du chemin Legendre et Bolton Centre à l'Ouest jusqu'à la limite municipale à l'Est et inclut le Lac Trouers. Ils comprennent notamment les rues Robert-Savoie, Bird, Hamel, Lac Trouers, Lavigne et Petit-Pont.

Seul le 1^{er} projet de Règlement n° 2024-07 modifiant le règlement de zonage contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un avis public spécifique sur le sujet, comprenant les détails et modalités, sera publié après l'adoption du 2^e projet. Les dispositions susceptibles d'approbation référendaire sont :

- ✓ La disposition de l'article 2 f) modifiant les éléments inclus dans le calcul de la superficie d'un bâtiment riverain à un lac, applicable pour l'ensemble du territoire;
- ✓ La disposition de l'article 5 et le retrait de la marge additionnelle d'une rive pour des terrains de moins de 2 000 m², applicable pour l'ensemble du territoire;
- ✓ La disposition de l'article 9 concernant les droits acquis et l'expiration de ces droits pour des résidences de tourisme et des résidences principales de tourisme, applicable pour l'ensemble du territoire;
- ✓ La disposition des articles 10 a) et 10 c) qui viennent permettre, dans les zones Vil-2, Vil-3 et Vil-4 une cabane à sucre d'au plus 40 m² si la superficie du terrain est égale ou supérieure à 1 ha. Le bâtiment doit être situé à au moins 10 m de tout bâtiment d'habitation;
- ✓ La disposition de l'article 10 d) (et l'article 2 b)) concernant la hauteur des bâtiments riverain à un lac, applicable pour l'ensemble du territoire.

Conformément à l'article 109.2 et l'article 125 de la LAU, une consultation publique sur les projets de règlement doit être tenue avant l'adoption des règlements ou dans le cas du règlement de zonage, une consultation sur le 1^{er} projet de règlement doit être tenue avant l'adoption du 2^e projet de règlement. Toute personne peut prendre connaissance du contenu des projets de règlement et des zones visées par les règlements au bureau de la municipalité ou consulter ceux-ci sur le site internet de la Municipalité.

Avis est donc par la présente, donné de **la tenue d'une consultation publique de consultation le 4 avril 2024, à 17 h au bureau de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton située au 9, Rang de la Montagne**, sur l'ensemble des projets d'amendement identifiés ci-avants.

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton, ce 20 mars 2024

CRISTINA CHIURTU
Directrice générale et greffière-trésorière

Le lavage des embarcations est l'un des meilleurs moyens pour prévenir l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes (EAAE). Leur propagation dans le milieu constitue une menace pour l'environnement, l'économie ou la société. Le fait d'utiliser un kayak, un canot ou une planche à pagaie peut mener à l'introduction d'EAAE dans les plans d'eau visités. Laver son embarcation, est la solution la plus efficace. Cela permet la décontamination des embarcations et du matériel nautique. Il est à réaliser à la sortie ou avant l'entrée d'un plan d'eau. L'Association, en collaboration avec la municipalité et d'autres partenaires travaille sur l'implantation d'une station de lavage à St-Étienne.

Bien des embarcations ne quittent pas le lac Libby. Lorsque vous accueillez des visiteurs, invitez-les à utiliser vos embarcations plutôt que d'en introduire de nouvelles au lac. Informez-les aussi des 5 étapes de lavage pour toute embarcation qui «voyage» jusqu'au Lac Libby. Dans un esprit de solidarité, la collaboration de chaque propriétaire est attendue au regard de l'implantation du projet de station de lavage. Nous vous informerons des développements au cours des mois prochains.

ÉTAPE 1 : INSPECTEZ l'embarcation, retirez les plantes et jetez les résidus dans une poubelle.

ÉTAPE 2 : DRAINEZ TOUTE l'eau de l'embarcation, videz les autres contenants. Assurez-vous que l'eau ne s'écoule pas vers un nouveau plan d'eau.

ÉTAPE 3 : NETTOYEZ MINUTIEUSEMENT l'embarcation, la remorque et tout l'équipement qui a été en contact avec le plan d'eau à l'aide des techniques suivantes :

Station de lavage : Rapide, déloge efficacement les organismes. Disponible actuellement sur la rue des Pins à Eastman. C'est tout proche et tellement efficace.

Lavage à la brosse : Plus longue mais déloge les organismes. Demande de l'énergie physique, vous êtes capables. À l'eau chaude de préférence. Rincez abondamment et désinfectez la brosse avec une solution d'eau de Javel.

Si vous ne planifiez pas de visiter un autre plan d'eau dans les semaines suivantes, le séchage de l'embarcation et du matériel nautique (étape 4) peut être suffisant. Le remisage hivernal (au-dessous de zéro) permet une décontamination.

ÉTAPE 4 : SÉCHEZ l'embarcation et les équipements **5 jours consécutifs** afin d'éliminer tout organisme qui n'aurait pas été délogé lors du nettoyage.

ÉTAPE 5 : RÉPÉTEZ chaque fois que vous envisagez de visiter un plan d'eau différent.

Tirée de : <https://rappel.qc.ca/fiches-informatives/lavage-des-embarcations/>



M. Eugène Roy est décédé subitement le 14 mars dernier à l'âge de 95 ans, à sa résidence de Sherbrooke. Il était le père de Marie Aloir... avec qui il était sorti la veille! Eugène a longtemps été un citoyen très actif à Saint-Étienne: comme membre de l'association du lac Libby, conseiller municipal aux finances, candidat à la mairie, artisan des soirées artistiques très fréquentées de la salle paroissiale plusieurs automnes, etc. Il a finalement été président du conseil de Fabrique pour notre église, y faisant faire d'importantes améliorations. Il avait assisté avec bonheur à la célébration du 150^e anniversaire de la paroisse en juillet 2022 et à la dernière messe du 2 juillet dernier, tellement content de revoir tous les gens qu'il avait connus. Condoléances à notre artiste Marie Aloir et à sa famille.



Vente et don d'arbres : embellissez votre environnement

Nous sommes heureux de vous annoncer la vente et le don d'arbres indigènes en collaboration avec la MRC et l'Association forestière du sud du Québec. Cette initiative vise à promouvoir la biodiversité, à stabiliser les sols et à embellir notre environnement naturel.

Arbustes et Arbres Disponibles :

- Onze arbres et arbustes seront en vente, notamment le myrique baumier, le cornouiller stolonifère et le rosier palustre.
- Des bouleaux jaunes, érables à sucre, épinettes blanches, épinettes de Norvège, pins blancs et pins rouges seront donnés.

Pour consulter la liste complète, ainsi que la description de chacune des espèces, veuillez visiter la page d'accueil de notre site web : [Vente et don d'arbres](#)
Vous y trouverez également le formulaire de commande pour les arbres et arbustes qui sont à vendre.

Dates Importantes :

- Date limite pour faire la commande à l'aide du formulaire : Mardi 30 avril.
- Date pour venir chercher les arbres : Vendredi 17 mai de 13h à 16h.

Lieu de distribution des arbres :

Mairie de Saint-Étienne-de-Bolton, 9, rang de la Montagne.

Modes de Paiement :

Les modes de paiement acceptés sont: chèque, argent (montant exact) et virement Interac.

Philippe Barrette, agent de développement



Éclipse totale du 8 avril

L'éclipse commencera à 14 h 15 et se terminera à 16 h 37. Pendant cette période la lune cachera le soleil entièrement environ trois minutes aux alentours de 15 h 30. Ce phénomène naturel très rare suscitera assurément votre intérêt. Pour en profiter, il est important de protéger vos yeux et éviter les risques. Pour plus d'information rendez-vous sur le site du CIUSS - ESTRIE <https://www.santeestrie.qc.ca/nouvelle/profiter-de-leclipse-solaire-en-toute-securite>

Chronique de l'herboriste

Qui s'y frotte s'y pique...Mais ce n'est pas si mal finalement!

Une fameuse qui reviendra sous peu dans nos jardins et nos champs, souvent sans même l'avoir semée et parfois tellement abondante qu'on ne sait quoi en faire...! L'ortie piquante, *Urtica dioica* de son nom latin. Cette généreuse nous offre dès ses premières pousses un cocktail de vitamines (complexe B, pro-A, C, K..), des oligos et minéraux assimilables (fer (vraiment la première plante à prendre lors d'anémie)), zinc, sélénium, calcium, magnésium...), et de la chlorophylle pour ne nommer que celles-là. Imaginez la lasagne à l'ortie, celle-ci remplace avantageusement les épinards dans toutes les recettes mais attention de la mettre qu'à la dernière minute et éviter de la faire bouillir pour conserver ses précieuses propriétés.

Pour les hommes, la racine d'ortie aiderait contre l'hyperplasie de la prostate à ses premiers stades, les feuilles souvent infusées dans du vinaigre de cidre de pommes participent à fortifier les cheveux, alors qu'attendez-vous? Prise en tisane durant les derniers mois d'hiver, cette plante serait appréciée pour ses effets antihistaminiques qui aideraient contre les allergies saisonnières ou autres, en plus d'aider à protéger tout le système respiratoire. Grande purificatrice du sang, elle est alliée de nos détox printanières et apaise les troubles de peaux car vous savez, tout part de l'intérieur!

Il est dit que lorsqu'on s'y frotte, les petits poils urticants viennent aider à réduire les douleurs arthritiques et ravive le sang. Dans certaines régions scandinave, l'ortie est traditionnellement fouettée sur la peau avant d'entrer dans les saunas pour toutes ces raisons. Si vous voulez tenter cette expérience intéressante, sachez que le plantain bien mastiqué et appliqué directement sur la peau, viendra enrayer rapidement l'effet urticant de l'ortie. Éviter de boire ses feuilles en grandes quantités si vous souffrez d'insuffisance rénale & bon printemps à vous tous!

Caroline Ouellette, propriétaire de La petite fiole



COOP du Grand-Bois

Lancement officiel de la Popote roulante du Grand-Bois !

Le 19 février dernier, c'est avec grande fierté que la «Popote Roulante du Grand-Bois» a été officiellement lancée et son logo dévoilé en présence de nos précieux partenaires. Quelques semaines seulement depuis le démarrage et déjà d'une centaine de repas complets à 5\$ et 6\$ ont été distribués à près d'une trentaine de personnes et de familles de la communauté.

Nous sommes convaincus de la pertinence de ce service, surtout que 33% de la population de Saint-Étienne a 65 ans et plus.

La Popote Roulante est en route grâce au travail accompli par les membres du CA de la COOP et la vingtaine de bénévoles impliqués dans la préparation et la livraison des repas! Un grand merci à tous et toutes!

Aussi, le projet n'aurait pu voir le jour sans la contribution de nos précieux collaborateurs que nous remercions grandement :

la Fondation de l'hôpital Memphrémagog, le Comité estrien en saines habitudes de vie, la Caisse Desjardins, le Réseau des éclaireurs du CIUSSS de l'Estrie, le Rucher Boltonnois, la Fondation de revitalisation de SEDB, la Municipalité de SEDB.



Membre de la COOP à votre agenda !

L'assemblée générale de la COOP se tiendra le dimanche 28 avril de 9 h 30 à 12 h (salle municipale).

Les membres recevront prochainement, par courriel, une convocation à cet effet, accompagnée de l'ordre du jour. Au plaisir de vous y retrouver.

Le site web de la COOP s'est refait une beauté

Allez visiter le site web de la COOP qui a été mis à jour et contient toutes les informations sur les nouveaux services et activités proposés par la COOP. Un grand merci à Sarah Linde pour son efficacité et son professionnalisme

<https://www.coopdugrandbois.com/>

Les inscriptions pour la saison 2024 du Circuit de l'Abbaye ont débuté!

Le Circuit de l'Abbaye, itinéraire de marche de longue durée de 149 kilomètres au coeur de la région du Memphrémagog, est heureux d'annoncer aux citoyens de Saint-Étienne-de-Bolton le début des inscriptions pour la saison 2024! Après avoir retravaillé certaines portions du Circuit et ajouté des aires de repos le long du chemin, il s'agira d'une saison haute en couleur.



Crédit photo :
Marie-Josée Bernard

Stéphanois, Stéphanoises, vous apercevrez au cours des mois de mai à octobre, les marcheurs et surtout les marcheuses du Circuit de l'Abbaye qui empruntent certains chemins municipaux de votre village. Vous les reconnaîtrez facilement, ils sont généralement munis de bâtons de marche et d'un sac à dos. Ces personnes franchissent généralement plus d'une vingtaine de kilomètres par jour; elles peuvent avoir besoin d'eau, de se reposer, d'utiliser les toilettes ou tout simplement de vous demander un renseignement. N'hésitez pas à les saluer, à les inviter à prendre l'ombre sur vos balcons ou en dessous de vos arbres... Accueillez ces marcheurs avec plaisir ! Votre sourire nourrira à coup sûr leur défi !

Et, le Circuit de l'Abbaye vous invite aussi, citoyens de Saint-Étienne-de-Bolton, à (re) découvrir votre région en réalisant ce trajet de 149 kilomètres en portion, en entièreté ou en complétant des petites sections au quotidien. Inscrivez-vous dès maintenant au : <https://www.circuitdelabbaye.com/sinscrire/> !

Village des métiers d'art

Le précédent bulletin présentait deux témoignages d'artistes ayant participé au Circuit des arts 2023. Voici deux témoignages de visiteurs.



« Mon conjoint et moi avons déménagé à Bolton-Est en août. Depuis notre arrivée, nous nous amusons à découvrir notre nouveau milieu de vie. Le Tour des arts a été notre première expérience... Wow quel évènement fantastique! Nous avons découvert des paysages et surtout des personnes extraordinaires. Des gens passionnés, accueillants, talentueux. Notre journée fut remplie d'échanges et de découvertes. Je suis repartie avec des achats (bien sûr), mais aussi avec de nouveaux intérêts et envie d'essayer de relever de nouveaux défis. En effet, j'ai pu m'inscrire à des ateliers. Je viens d'ailleurs de faire un atelier de sculpture que j'ai adoré! Merci aux organisateurs de nous permettre toutes ces belles découvertes. En espérant, pouvoir revivre cette belle sortie. »

« J'aimerais partager notre expérience lors de la visite de la Route des arts 2023. C'est merveilleux d'avoir fait la Route des arts. Mon conjoint et moi avons apprécié découvrir des artistes généreux qui ont ouvert leur intimité pour faire découvrir leurs lieux, leurs processus créateurs. De voir leurs passions à réaliser leurs œuvres, leurs inspirations, leurs parcours rendait l'expérience très humaine, une grande ouverture et générosité de leurs parts. Cette belle ambiance positive a rendu cette expérience enrichissante et très agréable. Nous n'avons pas eu suffisamment de temps en une journée et le lendemain mon conjoint et moi avons décidé d'y retourner pour compléter la visite. Une belle façon de découvrir la région parce qu'il y a des chemins où nous n'aurions jamais passé. Bravo! Félicitations aux organisateurs, aux artistes et à tous ceux qui ont contribué à ce succès »

Hélène Fortier et Jocelyne Veilleux pour le Circuit des arts

Sensibilisation et appel à la collaboration pour la protection des sentiers pédestres de Saint-Étienne-de-Bolton

Chers concitoyens de Saint-Étienne-de-Bolton, nous sommes privilégiés de pouvoir profiter des sentiers pédestres qui traversent notre magnifique municipalité. Cependant, il est crucial de rappeler que ces sentiers traversent des terrains privés, accessibles grâce à la générosité des propriétaires. Nous devons tous jouer un rôle pour protéger ces espaces précieux. Nous appelons donc tous les utilisateurs des sentiers à rester sur les tracés désignés et à respecter la propriété privée. Votre coopération garantit notre accès continu à ces sentiers.

Ensemble, en tant que communauté engagée et respectueuse, nous pouvons préserver nos sentiers pédestres pour les générations futures. Votre engagement et votre coopération sont essentiels. Merci de faire partie de cette initiative de préservation.

Le conseil municipal et l'administration de Saint-Étienne-de-Bolton

Loisirs de Waterloo

Abonnement au tennis – Saison estivale à l'extérieur. La carte de membre du Club de tennis François Godbout est gratuite pour les résidents des villes partenaires pendant la saison estivale. Dès le 4 avril 2024 à 12 h 30 au lien suivant :

<https://ville.waterloo.qc.ca/programmation-des-loisirs/>

En personne le 4 avril de 13 h à 17 h.

*L'abonnement sera valide seulement lorsque le dôme de tennis sera retiré.

Les inscriptions au FC Waterloo se poursuivent !

Il est temps de s'inscrire pour la saison de soccer estivale. Places limitées.



**BANQUE
ALIMENTAIRE**
Memphrémagog

Parce que personne n'est à l'abri...
L'insécurité alimentaire peut frapper à tout moment.

- Aide alimentaire (sur rendez-vous)
- Surplus alimentaires distribués à «La Dépense»
du lundi au vendredi de 10 h 30 à 12 h
Ouvert à tous

Nos heures d'ouverture:
lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h
vendredi 8 h 30 à 12 h

581, rue Sherbrooke, Magog (Québec) J1X 2S4

819 868-4438

www.banquealimentaire.ca

Animateur de camp de jour recherché

Tu as 15 ans et plus et tu habites Eastman et les environs ? Tu veux inspirer des jeunes de 4 à 12 ans et tu es responsable, leader, dynamique et créatif ?

Voici l'opportunité parfaite pour toi de relever de beaux défis !

Lis la description de poste complète :
<https://airenfete.zohorecruit.com/jobs/aef/482766000008271102/Animateur-de-camp-de-jour>



Voici le calendrier des collectes des matières résiduelles. Nous vous demandons de placer les bacs au bord du chemin **avant 6 h le matin** de la collecte. Merci!

	Recyclage
	Ordures
	Matières organiques

AVRIL 2024

Bolton-Ouest	St-Étienne-de-Bolton	Bolton-Est
Mardi 02 avril 	Mercredi 03 avril 	Jeudi 04 avril 
Lundi 08 avril 	Mardi 09 avril 	Mercredi 10 avril 
Lundi 15 avril 	Mardi 16 avril 	Mercredi 17 avril 
Lundi 22 avril 	Mardi 23 avril 	Mercredi 24 avril 
Lundi 29 avril	Mardi 30 avril	

Pour les résidents des chemins suivants, vous devez suivre le calendrier des collectes des matières résiduelles de Bolton-Ouest : **de la Tour, de l'Escarpement, du Versant, des Sommets, du Panorama.**

Pour les résidents des chemins suivants, vous devez suivre le calendrier des collectes de matières résiduelles de Bolton-Est : **Route 245, au Tournant-de-la-rivière, de la Serpentine, de la Salamandre, de la Rainette, du Petit Pont et du Docteur.**




Pascale St-Onge
 Députée de Brome—Missisquoi M.P.



145, rue Sherbrooke, suite 301
Cowansville, QC, J2K 1N9



pascale.st-onge@parl.gc.ca



450 263-5026

Lunettes
à prix imbattables
À DOMICILE !

Maryse Tremblay
Opticienne
À DOMICILE



Au plaisir de vous servir!
Appelez-moi pour prendre rendez-vous
819-345-7654
maryseopticienne@hotmail.com

Maryse est citoyenne de St-Étienne-de-Bolton